



N/Réf.: 23/121 B-sd  
Objet: Réunion du comité de la DEA.

Useldange, le 8 février 2023

## CONVOCAATION

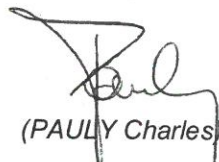
Conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du syndicat intercommunal « Distribution d'Eau des Ardennes », laquelle aura lieu à

**Saeul, jeudi, le 2 mars 2023, à 09.30 heures,**  
**dans la « Salle des fêtes et des sports »,**  
**7, route d'Arlon L-7471 Saeul.**

d'après l'ordre du jour ci-après.

Pour le bureau de la DEA,

Le Président,

  
(PAULY Charles)

Le Secrétaire,

  
(DRAUT Serge)



- Un **déjeuner en commun** sera organisé après la réunion. Veuillez informer de secrétariat de la DEA de **votre présence** jusqu'au 28 février 2023 au plus tard.



# ORDRE DU JOUR

de la séance du comité de la DEA du 2 mars 2023

## Séance à huis clos

1° Affaires du personnel.

*Demandes de réduction de la période de service provisoire.*

*Prolongation d'une période de service provisoire.*

*Nominations définitives.*

*Démission d'un fonctionnaire.*

## Séance publique

2° Affaires du personnel.

*Fixation de salaires.*

*Permutation d'un poste de salarié manuel en salarié intellectuel.*

3° Approbation et signature du registre aux délibérations de la séance du comité de la DEA du 15 décembre 2022.

4° Projets :

a. 24401 – Weiswampach-Beiler – vote du projet et du devis et introduction du projet au budget extraordinaire de 2023 ;

b. 23408 – Multitubulaire Everlange – vote d'un devis supplémentaire ;

5° Règlement de fourniture d'eau – ajustement de la capacité réservée de plusieurs communes-membres.

6° Approbation d'un contrat de bail.

7° Approbation d'un acte entre la DEA et la CREOS.

8° Arrêt provisoire des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2021.

\*\*\*\*\*

Annexes: Les pièces à l'appui du point 3 de l'ordre du jour.

Les pièces du point 8° vous parviendront par courrier électronique.